

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration tenue le mardi 28 avril 2026 à 19 h 30 au centre administratif, 630 rue Ellice à Beauharnois, à laquelle les membres suivants sont présents et forment quorum.

Membres du conseil d'administration présents :

Nathalie Beaulieu, Yannick Brière, Vicky Chiasson (sans droit de vote), Gaétan Dupras, Stéphanie Ferguson, Maryse Firth, Mélanie Gallant, Catherine Martel, Louis-Philippe Primeau (ayant le droit de vote), Marie-Claude Richer et Robin St-Pierre

Directeurs et directrices :

Luc Langevin, secrétaire général, et François Robichaud, directeur général adjoint à la réussite, et Suzie Vranderick, directrice générale

Absences : Émilie D. Frenette, Claude-Émilie Roy et Jean-Sébastien Guimond

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Gaétan Dupras, ouvre la séance à 19 h 30. Le quorum est constaté.

CA-3945-260428

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Marie-Claude Richer propose que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mars 2026
4. Parole aux élèves
5. Questions du public
6. Points d'information
 - 6.1 Rapport de la direction générale
 - 6.2 Dépôt du tableau de bord sur la délégation de fonctions et pouvoirs
 - 6.3 Dépôt des recommandations du Protecteur régional de l'élève
 - 6.4 Correspondance
7. Points de décision
 - 7.1 Changement de nom d'une école
 - 7.2 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2026-2029
 - 7.3 Modification à la Politique de transport scolaire

- 7.4 Octroi de contrat de services professionnels (architectes et ingénieurs) pour la construction de locaux modulaires sur le site de Saint-Eugène - Beauharnois
- 7.5 Octroi de contrat pour la réalisation de travaux de construction d'une école primaire de 17 classes sur le site de Frédéric-Girard
- 7.6 Appui à la Municipalité de Saint-Urbain-Premier
- 8. Comités du conseil d'administration
 - 8.1 Comité de gouvernance et d'éthique
 - 8.2 Comité de vérification
 - 8.3 Comité des ressources humaines
- 9. Comité de parents
- 10. Questions du public sur les points traités lors de la séance
- 11. Levée de la séance
- 12. Échange entre les membres du conseil d'administration (huis clos) et évaluation de la rencontre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CA-3946-260428

3. LECTURE, ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 MARS 2026

Mme Catherine Martel propose d'exempter le secrétaire général de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 mars 2026 et Mme Maryse Firth propose qu'il soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. PAROLE AUX ÉLÈVES

Il n'y a aucun élève présent.

5. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

6. POINTS D'INFORMATION

6.1 Rapport de la direction générale

Mme Suzie Vrandeick fait une présentation des activités de la direction générale ayant été effectuées entre le 24 mars et le 27 avril 2026.

6.2 Dépôt du Tableau de bord sur la délégation de fonctions et pouvoirs

Mme Suzie Vranderick dépose le tableau de bord de la délégation de fonctions et pouvoirs pour les décisions prises par les délégataires depuis le 24 mars dernier et fait état des principales décisions prises par les directions de services depuis la dernière séance du conseil d'administration.

6.3 Dépôt des recommandations du Protecteur régional de l'élève

Mme Suzie Vranderick procède au dépôt des recommandations du Protecteur de l'élève dans le cadre du traitement de différends sur lesquels celui-ci a procédé à des enquêtes. Les rapports ont été transmis aux membres du conseil d'administration avec l'ordre du jour.

6.4 Correspondances

Aucune correspondance.

7. POINTS DE DÉCISION

CA-3947-260428

7.1 Changement de nom d'une école

CONSIDÉRANT que les écoles et les centres du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands (CSSVT) sont établis par le conseil d'administration au moyen d'un acte d'établissement qui précise notamment le nom de l'établissement, son adresse ainsi que le ou les immeubles ou locaux mis à sa disposition;

CONSIDÉRANT qu'en avril 2023, le CSSVT a adopté la *Politique relative au choix du nom des établissements et des immeubles*, laquelle permet aux établissements de soumettre au conseil d'administration une demande de changement de nom;

CONSIDÉRANT qu'à la suite des fusions de commissions scolaires survenues en 1998, deux établissements du CSSVT portent le nom d'école Saint-Eugène;

CONSIDÉRANT la volonté de la communauté scolaire de l'école Saint-Eugène, située dans le secteur de Beauharnois, de se doter d'un nom distinctif reflétant sa réalité propre;

CONSIDÉRANT le rapport du comité présentant les démarches réalisées, la liste des noms envisagés, la recommandation finale ainsi que le respect des processus de consultation auprès des élèves, des parents, des membres du personnel et de la communauté élargie;

CONSIDÉRANT la validation du nom proposé par la direction des Services du secrétariat général et des communications auprès de la Commission de toponymie du Québec, conformément aux exigences de la politique;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des Services du secrétariat général et des communications;

Mme Mélanie Gallant propose

Que le conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands approuve la modification du nom de l'école Saint-Eugène située à Beauharnois et que l'établissement soit désigné sous le nom de l'école des Érables, à partir du 1^{er} juillet 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Adoption du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2026-2029

Ce point est reporté à la prochaine séance.

7.3 Modification à la Politique de transport scolaire

Ce point est reporté à la prochaine séance.

CA-3948-260428

7.4 Octroi de contrat de services professionnels (architectes et ingénieurs) pour la construction de locaux modulaires sur le site de Saint-Eugène - Beauharnois

CONSIDÉRANT l'objectif 5 du PEVR 23-27 Assurer la capacité d'accueil nécessaire pour scolariser tous les élèves du CSSVT;

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajouter des espaces d'enseignement afin d'assurer un milieu d'apprentissage adéquat et conforme aux normes;

CONSIDÉRANT la planification de l'organisation scolaire (POS) qui prévoit l'ajout de 10 locaux modulaires dans le secteur de Beauharnois pour l'année 2027-2028;

CONSIDÉRANT que des services professionnels en architecture et en ingénierie sont requis pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire procédera à un appel d'offres public conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et aux directives applicables;

CONSIDÉRANT que l'analyse qualitative des soumissions permettra d'identifier les professionnels ayant obtenu la meilleure note selon les critères établis;

CONSIDÉRANT que la rémunération des professionnels sélectionnés sera encadrée par les décrets en vigueur sur les tarifs d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement;

CONSIDÉRANT que l'autorisation du ministère de l'Éducation est requise et toujours en attente;

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire et les montants prévus au PQI pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des Services des ressources matérielles;

M. Yannick Brière propose

QUE le conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands autorise conditionnellement l'adjudication des contrats de services professionnels aux firmes ayant obtenu la meilleure note à la suite du processus d'appel d'offres public pour le projet d'ajout de 10 locaux modulaires sur le site de l'École Saint-Eugène de Beauharnois, et ce, sous réserve :

- De l'obtention de l'autorisation du ministère de l'Éducation;
- De la conformité des soumissions reçues;
- Du respect des budgets alloués.

QUE la directrice des Services des ressources matérielles ou son substitut soit autorisé(e) à signer les avis d'adjudication confirmant l'engagement des professionnels sélectionnés dès que toutes les conditions auront été remplies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-3949-260428

7.5 Octroi de contrat pour la réalisation de travaux de construction d'une école primaire de 17 classes sur le site de Frédéric-Girard

CONSIDÉRANT l'aide financière octroyée au CSSVT dans le cadre de la planification du PQI 2024-2024 pour la construction d'une école primaire de 17 classes à Salaberry-de-Valleyfield;

CONSIDÉRANT la planification d'un projet de construction d'une nouvelle école de 17 classes sur le site de l'école Frédéric-Girard;

CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire procédera à un appel d'offres public conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions permettra d'identifier le plus bas soumissionnaire conforme pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT que les recommandations des firmes professionnelles mandatées seront prises en compte dans l'analyse des soumissions;

CONSIDÉRANT que l'autorisation du ministère de l'Éducation est requise et toujours en attente;

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire et les montants prévus au PQI pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des Services des ressources matérielles;

Mme Stéphanie Ferguson propose

QUE le conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands autorise conditionnellement l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire conforme pour le projet de construction d'une école de 17 classes sur le site de l'école Frédéric-Girard, et ce, sous réserve :

- De l'obtention de l'autorisation du ministère de l'Éducation;
- De la conformité des soumissions reçues;
- Du respect des budgets alloués.

QUE la directrice des Services des ressources matérielles ou son substitut soit autorisé(e) à signer l'avis d'adjudication du contrat dès que toutes les conditions auront été remplies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-3950-260428

7.6 Appui à la municipalité de Saint-Urbain-Premier pour un projet d'aménagement d'une patinoire

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande d'aide financière, dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA), de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier pour l'aménagement d'une patinoire réfrigérée sur le territoire;

CONSIDÉRANT le positionnement stratégique des futures installations sportives à proximité de l'école afin d'en faciliter l'accessibilité pour nos élèves une fois la patinoire construite;

CONSIDÉRANT le partenariat avec la Municipalité quant à l'usage et le partage des infrastructures publiques au bénéfice des élèves du CSSVT et de la communauté;

CONSIDÉRANT que la demande d'appui et le projet de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier s'inscrivent dans la lignée de l'orientation 2 du PEVR 23-27; Renforcer les mécanismes de collaboration entre les membres de l'organisation, avec les parents et avec la communauté;

CONSIDÉRANT que l'aménagement d'une patinoire réfrigérée près des établissements scolaire contribuerait à l'orientation 3 du PEVR 23-27; Assurer un milieu propice au développement du plein potentiel des élèves;

M. Robin St-Pierre propose

QUE le conseil d'administration appuie le projet de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier visant l'aménagement d'une patinoire couverte, afin qu'il soit admissible à l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air, et pour favoriser le partage et l'accessibilité des installations à l'ensemble de la population.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

8.1 Comité de gouvernance et d'éthique

Il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance.

8.2 Comité de vérification

Il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance.

8.3 Comité des ressources humaines

Il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance.

9. COMITÉ DE PARENTS

Mme Maryse Firth mentionne qu'un retour a été effectué au cours de la dernière séance du comité de parents sur les activités offertes aux parents, mettant en évidence une pertinence jugée faible des conférences ainsi qu'une participation limitée. Il a été convenu de procéder à la réalisation d'un sondage auprès des parents afin de mieux identifier leurs besoins et de bonifier l'offre de services qui leur est destinée.

Par ailleurs, la désignation de représentants des parents au comité de parents a également été abordée et fera l'objet de démarches subséquentes.

Il y a eu visite de M. Luc Langevin afin de présenter un outil d'aide à la prise de décision en lien avec les campagnes de financement ainsi qu'avec le processus de nomination au conseil d'administration.

Enfin, un soutien au comité ÉHDAA a été réaffirmé dans le but de promouvoir et d'accroître la participation des parents à ces travaux.

10. QUESTIONS DU PUBLIC SUR LES POINTS TRAITÉS LORS DE LA SÉANCE

Il n'y a aucune question du public.

CA-3951-260428

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 57, Mme Catherine Martel propose la levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. ÉCHANGE ENTRE LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (HUIS CLOS) ET ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

LUC LANGEVIN
DIRECTEUR DES SERVICES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
ET DES COMMUNICATIONS